

## **GAM - LETTRE FFGym n°4 - Avril 2019**

### **Jugement GAM – Précisions**

#### **Précisions pour les programmes Fédéral A & B, Imposés et Code FIG aménagé**

##### **Présence de l'entraîneur**

Pour des raisons de sécurité, l'entraîneur peut se tenir près de l'engin aux anneaux et à la barre fixe (art 3.1.f du code de pointage), mais aussi près du saut et des barres parallèles (aménagement FFGym).

#### **Précision pour le programme Fédéral B 7-9 ans**

##### **Contenu et règles spécifiques au sol**

Rappel du code FIG : les sorties doivent être du groupe II (ou III), les sorties en rouler ne sont pas autorisées (ex : saut de l'ange).

#### **Précision pour le programme Fédéral B 10-11 ans / 10-13 ans / 10 ans et +**

Les éléments autorisés en Fédéral B sont précisés dans les grilles FFGym **Éléments répertoriés FFG**  
**Éléments codifiés FIG-FFG**

Fédéral B	Fédéral A	A	B	
<b>Valeurs</b>	0 point	0 point	0,1 point	0 point

Les éléments considérés comme des B peuvent rentrer dans le décompte des éléments nécessaires au contenu du mouvement (5 éléments minimum) mais n'apportent pas de valeur de difficulté.

#### **Précisions pour les Imposés**

##### **Cheval d'arçons**

##### **Passage au champignon**

##### **Mouvement 4**

Un seul passage autorisé.

Le mouvement est composé de 9 cercles, en trois « blocs » de 3 cercles.

Chaque bloc a une valeur de 0,50 point.

**Bonus 2, ½ pivot** : il doit être réalisé dans le deuxième « bloc » de l'enchaînement au champignon (Secteur 8), en 1, 2 ou 3 cercles maximum.

### **Mouvements 4 et 5**

Il n'y a qu'un essai, cela signifie que la règle est la même que pour tous les agrès, un bloc ne peut être tenté que deux fois, toutes les chutes seront pénalisées.

### **Anneaux**

#### **Imposé 5 secteur 4**

Si l'ATR est réalisé jambes écartées, il sera pénalisé de 0.30 par le jury E. Le bonus sera accordé.

### **Barres parallèles**

#### **Précisions pour le MOY**

##### **Mouvement 4**

Secteur 4 : // Balancer arrière à 45°, MOY (fléchi ou tendu) à l'appui au siège écarté passager\*, flexion extension de jambes pour élaner en avant. //

➤ Absence de ce secteur : une pénalité de 0,50 point est appliquée sur la note finale (voir règle des « éléments non présentés »).

##### **Mouvement 5** (*le MOY est un élément incontournable de ce mouvement*)

Secteur 2 : // Balancer arrière à l'ATR\* //, MOY jambes tendues à l'appui tendu, //

➤ Absence du MOY, il y a une pénalité de 1 point sur la note finale : 0,5 pour élément non présenté et 0,50 point de pénalité supplémentaire.

La réalisation du balancé en arrière à l'ATR\* sans le MOY implique un balancé en avant supplémentaire **implicite et toléré** pour continuer le mouvement avec le secteur 3.

➤ Absence du balancé en arrière à l'ATR\* : une pénalité de 0,50 point est appliquée sur la note finale (Voir règle des « éléments non présentés »).

En résumé, l'absence du secteur 2 en totalité implique une pénalité de deux éléments non présentés et la pénalité supplémentaire de 0,5 sur la note finale (voir règle des « éléments non présentés »).

### **Barre Fixe**

#### **Mouvement 6 - Bonus 3 du secteur 12 (page 97)**

« Sortie double salto arrière en puck avec ouverture à l'horizontale, réception à la station droite ».

Variantes reconnues dans la position du corps dans les salti (sans déduction) :

- Double salto en position groupée ;
- Double salto en position tendue ;
- Double salto, le premier en position tendue, le deuxième en position groupée ou puck (variante recommandée).

## **Précisions pour le code FIG**

### **Cheval arçons**

Pour qu'un élément soit comptabilisé il doit débiter et se terminer à l'appui facial. Le départ à la station ne permet pas la validation de l'élément, une chute à l'appui facial ne permet pas non plus la validation de l'élément, il faut que l'élément suivant soit enclenché et que les deux jambes aient franchi le cheval. L'engagé d'une jambe ne permet la validation de l'élément.

### **Axe des transports**

Un transport transversal ou latéral simple en A ne peut recevoir plus de 0.30 de déduction puisqu'il ne peut être désaxé de plus de 45°. Ce transport ne peut être déclassé, il sera soit transversal soit latéral.

### **Bascule à la barre fixe (aménagement fédéral)**

Cette bascule doit être développée à l'ATR avec ou sans ½ tour pour être reconnue en valeur A (Code de pointage).

Au niveau fédéral la bascule sera reconnue même si elle n'est pas suivie d'un élan à l'ATR.

Le jury E appliquera toutefois les déductions suivantes :

- Déduction de la déviation par l'appui renversé :
- 15 à 30° : 0,1
- 31 à 45° : 0,3
- Sous 45° : 0,5

Un arrêt à l'appui sera pénalisé de 0.30.

Un abaissement sera pénalisé de 0.30.

**Pour toute question, contacter [pascal.merieux@ffgym.fr](mailto:pascal.merieux@ffgym.fr)**